

# COMMUNE DE MAISONSGOUTTE

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SELESTAT

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 21/05/2021

**SEANCE du 28 mai 2021**

Sous la Présidence de Mr Christian HAESSLER, Maire

**Nombre de Conseillers élus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 14**

Absents excusés : Éric HUBRECHT qui donne procuration à Alain ROESER

Secrétaire de séance : Christian VEST

## **1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance :**

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 26/03/2021.

## **2) Dérogation rythmes scolaires**

Depuis la rentrée scolaire de 2017, et comme le prévoit le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, la commune a décidé d'organiser le temps scolaire sur 4 jours, bénéficiant d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours. Cette dérogation arrivant à son terme à la prochaine rentrée scolaire 2021/2022, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de ce fonctionnement sur 4 jours/semaine.

Le conseil d'école du RPI Maisongoutte/Steige, réuni le 10 mai 2021, a émis un avis favorable au renouvellement de la dérogation concernant la semaine des 4 jours.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de la rentrée 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite le renouvellement pour une durée de 3 ans de la dérogation sur les rythmes scolaires rendue possible par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 et le maintien de la semaine à 4 jours ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **3) Arrêté Lignes Directrices de Gestion**

L'introduction des lignes directrices de gestion (L.D.G) dans la Fonction Publique Territoriale est issue des dispositions nouvelles de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et qui prévoit que dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du comité technique. Les lignes directrices de gestion déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissement public, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les lignes directrices de gestion fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours. L'autorité territoriale communique ces lignes directrices de gestion aux agents.

Le projet d'arrêté a été soumis au comité technique du 25/05/2021 reporté au 31/05/2021.

## **4) Projet CEA et Communauté de Communes : information Brigades Vertes**

Le Maire présente le projet d'installation de brigades vertes au sein de la Communauté de Communes en lien avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA).

La Brigade Verte est un organisme de la fonction publique territoriale au service de la CEA et des Communes ayant adhéré au syndicat mixte. Les Maires de ces Communes sont placés au centre du dispositif. La Brigade Verte travaille en partenariat avec toutes les autres institutions du territoire : la Région, la Gendarmerie, la Police, etc.

## **5) SIVU du Honcourt : sélection des entreprises pour la construction de l'école et périscolaire**

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu du Comité syndical du SIVU du Honcourt qui s'est réuni le 25 mai 2021 pour valider l'attribution des 21 lots du marché de travaux suite à la Commission d'appel d'offre du 17 mai 2021.

L'ensemble des lots ont été attribués pour un montant total de 4 588 926.13 € HT.

## **6) Choix du nom de rue desservant la ZAIM et la future école intercommunale**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de donner une dénomination à la rue desservant la ZAIM et la future école intercommunale.

Après discussion, le Conseil Municipal propose de dénommer cette voie : rue Raymond WIRTH.

Une consultation auprès des habitants sera organisée avant toute décision.

## **7) Organisation des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin**

Deux bureaux de vote doivent être organisés pour les élections régionales et départementales les 20 et 27 juin prochains de 8h à 18h. Les permanences seront assurées de la manière suivante :

	le 20/06/2021		le 27/06/2021	
	Elections REGIONALES	Elections DEPARTEMENTALES	Elections REGIONALES	Elections DEPARTEMENTALES
8h00 - 10h30	Xavier STOEFFLER Marlène MACKAW	Christian VEST Yves HOOG	Marlène MACKAW Marie Anne FELIX	Xavier STOEFFLER Sylvie GUNDER
10h30- 13h00	Alain ROESER Monique GUTHMANN	Gilles ZIMMERMANN Sylvie GUNDER	Christian VEST Anaïs CAVAN	Anne SCHILDKNECHT Monique GUTHMANN
13h00- 15h30	Christian HAESSLER Virginie BRIOT	Bernard WOLFF Anaïs CAVAN	Virginie BRIOT Yves HOOG	Christian HAESSLER Gilles ZIMMERMANN
15h30- 18h00	Éric HUBRECHT Marlène MACKAW	Alain ROESER Xavier STOEFFLER	Bernard WOLFF Éric HUBRECHT	Alain ROESER Monique GUTHMANN

## **8) Achat de terrain dans le cadre de la Trame verte et bleue**

Dans le cadre de la trame verte et bleue et la création de clairière, la Commune souhaite acquérir deux parcelles situées à la Honel.

Après accord des propriétaires, la Commune souhaite acquérir :

- La parcelle Section 12 n° 80 appartenant à M et Mme SCHEER – contenance : 5.39 ares
- La parcelle Section 12 n° 81 appartenant à M. HUBRECHT – contenance : 40.69 ares.

Le prix de vente est fixé à 15€ l'are nu. Le bois restant sur la parcelle 81 sera récupéré par le propriétaire, soit un montant total de 691.20 €.

Le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour, 2 Voix contre, 0 Abstention l'achat des terrains au prix indiqué.

Il nomme Monique GUTHMANN pour représenter la Commune à ces actes de vente. Il l'autorise, conformément à l'art. L1311-13 du Code général des Collectivités territoriales à procéder à la signature des actes administratifs.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à M. le Maire de procéder à l'authentification de l'acte d'achat.

## **9) Applications mobiles de relation avec les citoyens**

Plusieurs applications proposent de communiquer facilement avec les citoyens. Virginie BRIOT en présente quelques-unes. L'application Maire et Citoyens propose une version gratuite. Le Conseil municipal décide de tester cette version dans un premier temps.

Par ailleurs, l'association des Maires du Bas Rhin a lancé un questionnaire sur l'utilisation des outils numériques pour informer les habitants et un retour sera fait sur les différentes expériences des communes. Un autre questionnaire est également en cours sur les besoins en formation des élus.

## **10) Divers**

- Organisation d'une réunion publique : présentation bilan et perspectives, grands chantiers (SIVU, Photovoltaïques, voie de circulation douce, surveillance citoyenne) le 02/07/2021 à 20h
- Nouveau Concours fleurissement
- Journée Citoyenne du 5/06
- Taxe de séjour
- Demande de la Communauté de Communes de Sélestat : relogement d'une famille avec 5 enfants
- Rencontre avec l'Unistra/projet 4 communes le 09/06 à Breitenbach
- TVB : sortie du 29 mai et nichoirs
- Réunion élus/ candidats élections
- Vente de bois et projet de coupe



Le Maire  
Christian HAESSLER